

## QUEL BILAN TIRER DU DISPOSITIF D'APPEL À PROJET SUR LA RELOCALISATION DE LA PRODUCTION DANS LES SECTEURS CRITIQUES LANCÉ DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE ?

La crise de la Covid-19 a mis en évidence de manière inédite la dépendance industrielle française aux fournisseurs étrangers et la fragilité de certaines chaînes de valeur mondiales, y compris sur des biens d'importance stratégique. Afin de renforcer la résilience de l'économie française, des mesures de soutien à l'industrie ont été instaurées en juillet 2020 dans le cadre du Plan de Relance, pour favoriser la relocalisation d'activités en France.

Au sein du dispositif de « soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie », volet national du plan France Relance, l'appel à projets « (Re)localisations dans les secteurs critiques<sup>1</sup> » de la production visait à renforcer la production nationale et à soutenir l'implantation, ou la réimplantation, de certaines industries stratégiques sur le territoire. Cinq secteurs (agroalimentaire, santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie et télécommunications 5G) ont ainsi été ciblés.

Trois ans après son lancement, le recul temporel permet d'enrichir le bilan qui peut être tiré de cet appel à projet. Le dispositif a atteint ses objectifs en permettant de faciliter la relocalisation de la production d'environ 400 produits dont près de 60% en provenance de pays asiatiques. Il a bénéficié aux PME de plus de 10 salariés, avec un taux d'aide plus important pour les plus petites entreprises ; il a ciblé de façon prédominante des entreprises en bonne santé économique et financière capables de mener les projets d'investissement et de modernisation visés et a contribué à soutenir l'activité en 2020 et 2021 en ciblant des projets stratégiques.

Auteur : Xavier Guillet (SCIDE).

### 1. L'Appel à projets « (Re)localisations dans les secteurs critiques » a permis de soutenir près de 500 projets de relocalisation<sup>2</sup>

Les vulnérabilités de l'économie française ont été brutalement mises en exergue par la crise Covid. En effet, si le commerce international permet généralement de diversifier les sources d'approvisionnement et de lisser les chocs économiques, la dépendance des chaînes de valeur à quelques fournisseurs très concentrés peut s'avérer être une source de fragilité lorsque ces chaînes de production internationales sont perturbées. Cela peut justifier une intervention publique pour renforcer la résilience de la production sur quelques biens stratégiques<sup>3-4</sup>. Les travaux menés dans le cadre du plan France Relance ont permis d'identifier cinq secteurs en particulier pour l'Appel à projet (AAP) pour la « (Re)localisation dans les secteurs critiques » mis en œuvre par la Direction générale des Entreprises : agroalimentaire, santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie et télécommunications 5G.

Cet appel à projet a permis d'aider 482 projets impliquant 529 entreprises<sup>5</sup> distinctes pour 838 mil-

lions d'euros, soit la quasi-totalité de l'enveloppe prévue (850 M€<sup>6</sup>). En regard, le montant total des investissements prévus par ces projets s'élève à 3,2 milliards d'euros. **Le secteur des intrants essentiels<sup>7</sup> de l'industrie est celui qui bénéficie du montant global d'aides le plus élevé, soit 317 millions d'euros permettant par effet de levier 1,3 milliard d'euros d'investissement (cf. Tableau 1).**

<sup>1</sup> Pour une présentation du plan France Relance, se reporter à <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aides-et-financement/crise-sanitaire/france-relance>.

<sup>2</sup> Pour un bilan de l'AAP (re)localisation à la date de février 2022 se reporter à <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-sanitaire/france-relance/france-relance-72-nouveaux-laureats-pour-volet-relocalisation>

<sup>3</sup> « Vers une sécurisation des approvisionnements stratégiques : les enjeux de l'action publique », les Thématis de la DGE octobre 2021.

<sup>4</sup> X. Jaravel, I. Méjean (2021) : « Quelle stratégie de résilience dans la mondialisation ? », Les notes du conseil d'analyse économique.

<sup>5</sup> Dans la suite de cette étude, on assimile une entreprise à une unité légale.

<sup>6</sup> Rapport du comité d'évaluation du plan France Relance présidé par Benoît Coeuré, octobre 2021. (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-devaluation-plan-france-relance-premier-rapport>)

<sup>7</sup> Le cahier des charges de l'AAP précise la liste des intrants essentiels pour l'industrie (lithium, métaux extraits par recyclage...) identifiés par l'Union Européenne et le Comité pour les métaux stratégiques <https://www.bpifrance.fr/download/media-file/65373>

Tableau 1 - Répartition des aides accordées et taux d'aide de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques»

Secteurs	Nombre de Projets	Investissements prévus (M€)	Aides accordées (M€)
Intrants essentiels	120	1 305	317
Santé	128	561	158
Agroalimentaire	97	602	132
Électronique	107	463	141
Télécommunication 5G	25	294	98

Lecture: Les aides accordées pour les intrants essentiels s'élèvent à 317 millions d'euros pour 1 305 millions d'euros d'investissements prévus.

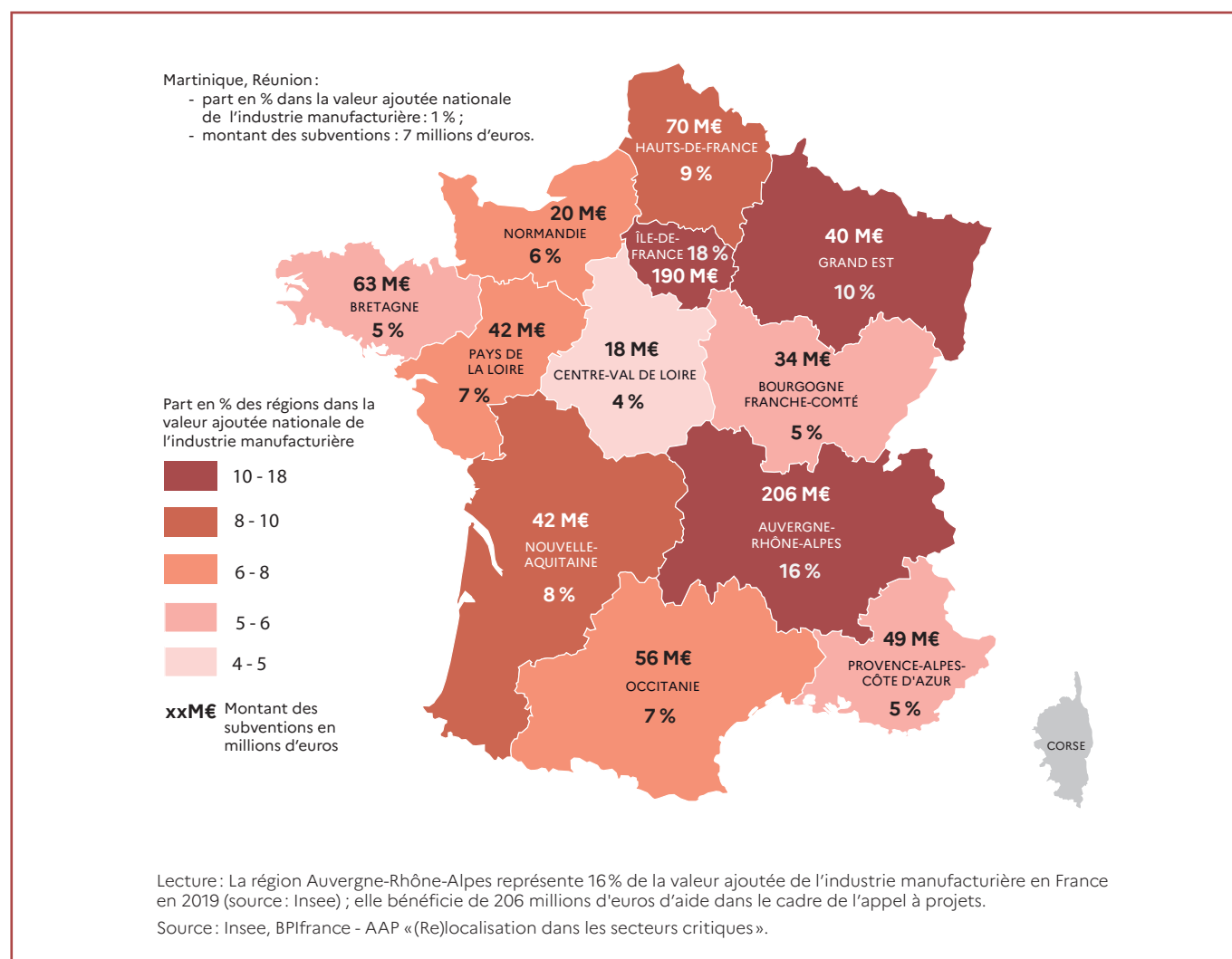
Note: Les données s'écartent légèrement de celles figurant dans le reste du Théma du fait de leur date de diffusion.

Source: <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-sanitaire/france-relance/france-relance-72-nouveaux-laureats-pour-volet-relocalisation>

Au niveau de la distribution géographique, les deux principales régions bénéficiaires des aides sont Auvergne-Rhône-Alpes (206 M€ soit 25% du total) et l'Île-de-France (190 M€, 23%). Elles représentent également la majorité des investissements: 25% pour Auvergne-Rhône-Alpes et 20% pour l'Île-de-France, conformément à leur poids dans l'activité manufac-

turière sur le territoire français (cf. Carte). Ont également particulièrement bénéficié de ce dispositif les Hauts-de-France (70 M€ de subventions, 369 M€ d'investissement), la Bretagne (63 M€ d'aides, 222 M€ d'investissement), et l'Occitanie (56 M€ de subventions, 171 M€ d'investissement).

Carte - Répartition régionale des aides de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques», en lien avec le poids de l'industrie manufacturière

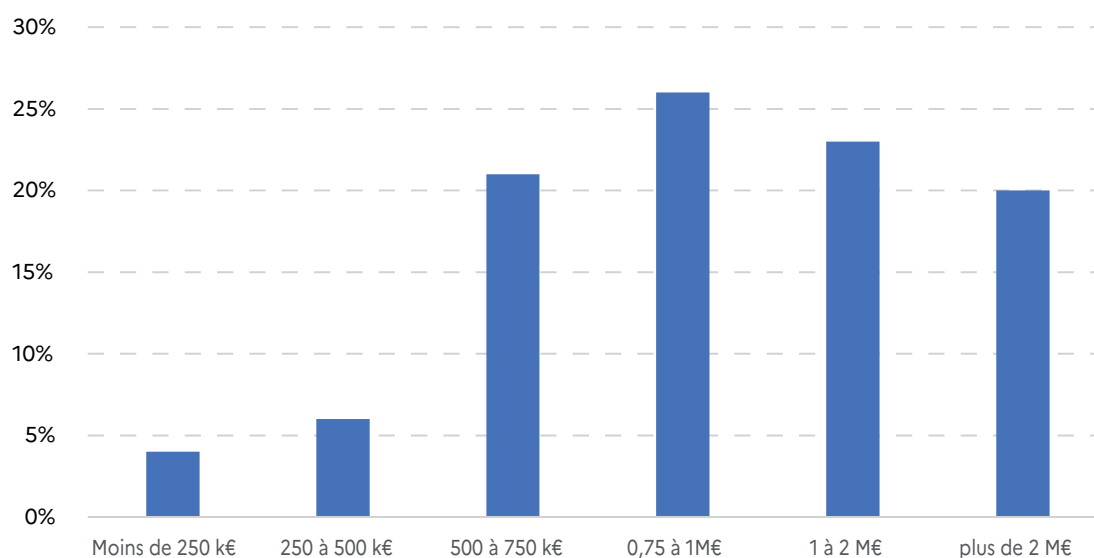


**Les aides allouées ont permis le financement de projets conséquents**: environ 60% des projets ont bénéficié de subventions inférieures à 1 million d'euros mais pour 5% d'entre eux le montant d'aides dépasse 6,3 millions d'euros (cf. Graphique 1).

Le taux d'aide<sup>8</sup> est plus élevé pour les « petits projets ». Alors que le taux d'aide médian est de 25% pour les grandes entreprises, il atteint 50% pour les

micro-entreprises (cf. Tableau 2). Les « petits » projets sont en effet relativement mieux aidés, conformément au cadre européen et aux régimes des aides d'État mobilisés dans le cadre de cet AAP. En particulier, le régime d'aide relatif à la RDI<sup>9</sup> mobilisé pour financer des projets amont de R&D, qui permet des taux d'aide plus élevés pour les PME, a représenté 34% des aides.

Graphique 1 - Répartition des projets par tranche d'aides allouées



Lecture: 26% des projets perçoivent entre 0,75 et 1 million d'euros.  
Source: BPIFrance - AAP « (Re)localisation dans les secteurs critiques ».

## 2. Les PME sont les principales bénéficiaires de cet appel à projets

L'appel à projet « (Re)localisation dans les secteurs critiques » a principalement bénéficié aux PME d'au moins 10 salariés, qui représentent 46% des bénéficiaires (cf. Tableau 2). Elles concentrent également 42% des subventions et 38% des investissements prévus. Pour leur part, les micro-entreprises représentent 14% des bénéficiaires pour une part des aides un peu moindre (10%). Enfin, les laboratoires et organismes publics de recherche ont également participé à cet AAP (2% des bénéficiaires), avec des dépenses quasiment intégralement prises en charge par l'aide.

## 3. L'AAP « (Re)localisation des secteurs critiques » a bénéficié à des entreprises fortement intégrées dans des chaînes de valeurs de produits critiques avec une forte dépendance aux importations

Les aides ont permis l'élaboration de projets dans des domaines variés et portent déjà leurs fruits dans la santé, l'agroalimentaire, les matériaux et métaux (cf. Encadré 1). Le dispositif a en effet ciblé

un spectre large d'investissements dans les secteurs stratégiques de la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, les intrants essentiels de l'industrie et les télécommunications 5G visant à réduire la dépendance française et à développer la compétitivité future. Quelques exemples permettent de mesurer l'ampleur et la diversité des travaux engagés.

Dans le domaine de la santé, des moyens ont été alloués à la **construction d'une filière souveraine sur les tests virologiques** RT-PCR (automates, réactifs, consommables plastiques...), ainsi que d'autres tests virologiques et immunologiques dont l'offre est quasi exclusivement étrangère.

Dans le champ de l'électronique, l'AAP a permis de sélectionner des **projets d'industrialisation et de développement de procédés innovants concernant les semi conducteurs ou les circuits imprimés**, avec l'ambition de faire émerger une filière d'assemblage de composants critiques de haute valeur ajoutée pour rééquilibrer le poids de l'Asie. Les investisse-

<sup>8</sup> Le taux d'aide est calculé pour chaque projet comme le rapport entre la subvention accordée et l'assiette retenue des dépenses.

<sup>9</sup> [https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/sa.58995\\_rdi\\_-\\_prolongation\\_0.pdf](https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/sa.58995_rdi_-_prolongation_0.pdf)

Tableau 2 - Répartition par catégorie d'entreprises des bénéficiaires de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques»

Catégorie d'entreprise	Bénéficiaires (en %)	Investissements prévus (en %)	Aides accordées (en %)	Taux d'aide global (en %)	Taux d'aide médian (en %)
Grande entreprise (GE)	15	20	21	27	25
Entreprise de taille intermédiaire (ETI)	23	32	26	21	34
PME d'au moins 10 salariés	46	39	42	29	43
Micro-entreprises	14	8	10	32	50
Laboratoires, organismes publics de recherche	2	0,3	0,8	80	84

Lecture: Les PME d'au moins 10 salariés représentent 46% des bénéficiaires.

Note : (1) Les micro-entreprises désignent les entreprises de moins de 10 salariés.

(2) Les bénéficiaires désignent le croisement d'une unité légale et d'un projet.

(3) La variable catégorie d'entreprise est reprise des bases Fare et Sirene.

Source: BPI France - AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques».

Tableau 3 - Répartition des bénéficiaires de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques» selon les activités principales exercées les plus représentées

Activité principale exercée	Bénéficiaires (en %)	Investissements prévus (en %)	Aides accordées (en %)
Industrie manufacturière	53	63	58
dont <i>Industries alimentaires</i>	8	14	9
<i>Industrie chimique</i>	9	17	16
<i>Industrie pharmaceutique</i>	4	6	4
<i>Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</i>	11	7	9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7	10	10
dont <i>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</i>	7	10	10
Informations et télécommunications	7	2	4
dont <i>Programmation, conseil et autres activités informatiques</i>	3	1	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25	18	19
dont <i>Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques</i>	9	5	6
<i>Recherche-développement Scientifique</i>	13	10	11

Lecture: 9% des bénéficiaires appartiennent à l'industrie chimique et perçoivent 16% du total des subventions.

Note: (1) Les activités principales correspondent aux divisions de la NAF Rév.2 (88 postes). Elles sont déterminées au niveau des unités légales.

(2) Les bénéficiaires désignent le croisement d'une unité légale et d'un projet.

(3) La variable catégorie d'entreprise est reprise des bases Fare et Sirene.

Source: Bpifrance-AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques» ; Fare, Sirene.

ments engagés contribuent à de premières industrialisations en France de technologies comme la fabrication de plaquettes (*wafers*) de carbure de silicium.

Concernant la 5G, les projets lauréats ont participé à renforcer la compétitivité de l'économie française en développant ses usages. Il s'agit de réduire la dépendance nationale en la matière, et de doter la **France de capacités réelles d'expérimentation des usages de la 5G**. Des projets lauréats portent notamment sur des plateformes d'expérimentation dans la santé, l'aéronautique, le ferroviaire, l'industrie 4.0. Ces plateformes permettent de réaliser des mises en situation concrète de machines connectées, de techniciens augmentés ou encore de solutions de mobilité autonome.

**Les activités économiques<sup>10</sup> des bénéficiaires de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques» appartiennent à un éventail plus large** que les autres AAP du dispositif de soutien à l'industrie<sup>11</sup>, incluant non seulement des entreprises de l'industrie manufacturière, mais aussi du commerce, des activités spécialisées scientifiques et techniques, des services de l'information et télécommunication (cf. Ta-

bleau 3). **L'industrie manufacturière** a bénéficié de 58% des subventions, dont l'industrie chimique (16% des aides), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (9%), les industries alimentaires (9%). Les services liés aux **activités spécialisées, scientifiques et techniques** ont bénéficié également de cet AAP puisque la recherche et développement scientifique a touché 11% des aides et les activités d'architecture et d'ingénierie 6%.

**Comme attendu, les bénéficiaires de cet AAP participent fortement aux chaînes de valeur mondiales.**

Les entreprises visées sont en effet fortement exposées à des fournisseurs extra européens. Les trois quarts des entreprises bénéficiaires importent des produits hors Union européenne (UE). Pour la moitié de celles-ci, les importations hors UE rapportées au chiffre d'affaires excèdent 8% (contre 2% pour des entreprises comparables du secteur manufacturier). En particulier, elles importent hors UE des produits manufacturés comme les produits informatiques, électroniques et optiques, des produits chimiques, et des matières premières comme des hydrocarbures, des minerais, de la houille (cf. Tableau 4). Les importations de minerais ou d'hydrocarbure proviennent quasiment exclusi-

**Tableau 4 - Les principaux produits importés hors UE (en millions d'euros) en 2019 par les entreprises bénéficiaires**

Produits	Importations hors UE des entreprises bénéficiaires (en millions d'euros)	Part dans le total des importations des entreprises bénéficiaires (en %)
Produits informatiques, électroniques et optiques	1 208	39
Produits chimiques	745	26
Hydrocarbures	711	100
Minerais métalliques	420	96
Total	5 623	26

Lecture: En 2019, les importations totales hors UE des entreprises bénéficiaires se sont élevées à 5 623 millions d'euros et ont représenté 26% de leurs importations totales. En particulier, celles de produits informatiques, électroniques et optiques représentaient 1 208 millions d'euros soit 39% de leurs importations totales dans ce produit.

Source: BPIfrance-AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques», DGDDI 2019 (nomenclature CPF2).

vement de fournisseurs localisés hors UE. La part de fournisseurs non européens excède 50% pour les produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques ainsi que les équipements électriques. Les principaux pays fournisseurs hors UE des entreprises bénéficiaires en 2019 sont les États-Unis qui représentent 21% du montant total des importations hors UE devant la Chine (11%) et la Russie (11%).

#### **4. Le recul temporel permet désormais de disposer de premiers éléments d'évaluation de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques»**

**Afin d'étudier de premiers effets des aides, les caractéristiques des entreprises bénéficiaires sont**

**rapprochées de celles des entreprises qui ont postulé à l'appel à projet mais dont le dossier n'a *in fine* pas été sélectionné.**

**Les entreprises bénéficiaires se caractérisent par une taille relativement élevée.** Le chiffre d'affaires médian des entreprises bénéficiaires en 2019 est de 9 millions d'euros (cf. Tableau 5). La dimension des projets qui impose un montant minimum d'investissement (1 M€<sup>12</sup>) sélectionne probablement des entreprises de taille relativement plus importante.

<sup>10</sup> L'activité économique est définie au sens de l'activité principale exercée et utilise la Nomenclature d'Activités Françaises (Naf. Rév.2).

<sup>11</sup> Investissements pour la modernisation des secteurs aéronautique, automobile et nucléaire.

<sup>12</sup> Rapport du comité d'évaluation du plan France Relance présidé par Benoît Coeuré, octobre 2021.

**Les bénéficiaires sont relativement plus jeunes et apparaissent comme plus employeuses, davantage créatrices de valeur ajoutée et plus exportatrices que les entreprises non lauréates.** En effet, la valeur ajoutée médiane des bénéficiaires excède nettement celle des entreprises non sélectionnées en 2019 (+50%) de même que l'emploi salarié (+45%). Leur productivité apparente du travail est en conséquence aussi plus élevée. Le montant médian des actifs des unités légales bénéficiaires s'élève à 12 millions d'euros, presque le double de celui des non lauréates. Les bénéficiaires sont également plus fortement exportatrices. Le chiffre d'affaires médian à l'exportation est de 1,5 million d'euros, soit

cinq fois plus que pour les entreprises candidates non lauréates.

**Au final, les entreprises bénéficiaires apparaissent à la veille de la crise sanitaire en meilleure santé économique et financière.** Leur activité a progressé entre 2015 et 2019, comme en témoigne l'évolution dynamique du chiffre d'affaires, des effectifs et des immobilisations, qu'il s'agisse des immobilisations corporelles ou incorporelles. À titre de comparaison, l'activité des entreprises non lauréates a aussi été allante mais les actifs ont moins augmenté de même que les immobilisations (cf. Tableau 5)<sup>13</sup>.

**Tableau 5 - Comparaison des unités légales bénéficiaires, des unités légales non lauréates**

	Entreprises bénéficiaires (hors laboratoires)		Entreprises candidates mais non lauréates	
	Médiane en 2019	Médiane des évolutions 2015-2019 (en %)	Médiane en 2019	Médiane des évolutions 2015-2019 (en %)
Chiffres d'affaires (en M€)	9,2	28	7,7	21
Chiffres d'affaires exports (en M€)	1,5	35	0,3	12
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs (en M€)	3	25	2	21
Productivité apparente du travail en millier d'euros par ETP	75	10	68	7
Endettement (en M€)	1	23	0,7	17
Actifs (en M€)	12	39	6,2	26
Emploi (ETP)	45	13	31	9
Année de création	2002		1999	
Immobilisations corporelles	4	36	2,3	28
Immobilisations incorporelles	1	25	0,2	14

Lecture: En 2019, le chiffre d'affaires médian des unités légales bénéficiaires est 9 millions d'euros. Entre 2015 et 2019, l'évolution médiane est de + 28%.

Note: Les calculs sont effectués d'une part à partir des unités légales présentes dans la base Fare en 2019 (479 bénéficiaires et 733 candidates non lauréates) et d'autre part pour les évolutions à partir des unités légales présentes en 2015 et 2019 (401 bénéficiaires et 594 non lauréates).

Source: bases Fare, BPIfrance-AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques».

## 5. L'AAP a eu un effet favorable sur l'emploi des entreprises bénéficiaires

**Les entreprises bénéficiaires de cet appel à projet ont connu un ajustement en 2020 et 2021 de leur emploi plus favorable que celui des entreprises candidates mais non lauréates.** Les effectifs moyens annuels des entreprises bénéficiaires ont été stables en 2020 avant de croître en 2021 à un rythme plus soutenu que pour les entreprises non lauréates (cf. Graphique 2). Ces premiers éléments suggèrent que les entreprises sélectionnées ont embauché pour la mise en œuvre du projet financé.

L'impact sur le chiffre d'affaires de ces projets sera naturellement plus lent à observer, même si de premiers effets semblent perceptibles (cf. Graphique 3). Les effets de la fermeture des marchés internationaux semblent avoir été contenus pour les bénéficiaires alors que leur activité est bien plus tournée vers l'exportation que les entreprises candidates mais non

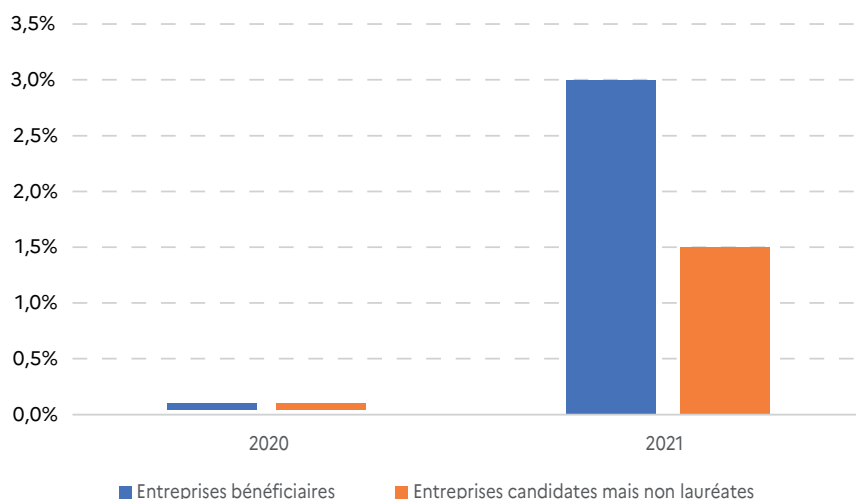
lauréates. L'investissement corporel des entreprises bénéficiaires a été plus dynamique en 2020 que celui des non lauréates (cf. Tableau 6). Les subventions allouées ont permis de soutenir des investissements productifs en machines et équipements.

## 6. Les trois quarts des chefs d'entreprises interrogés en septembre-octobre 2021 ont estimé l'aide «indispensable» pour le lancement de leur projet

**Interrogés lors de l'enquête menée en septembre-octobre 2021, 74% des porteurs de projets de l'AAP «(Re)localisation des secteurs critiques» ont déclaré que l'aide accordée avait été «déterminante» dans la réalisation des projets.** Lorsque l'aide

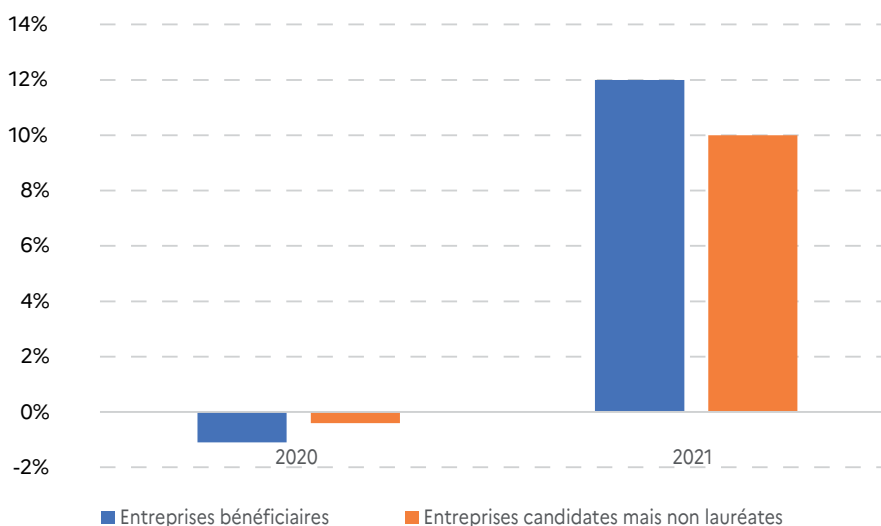
<sup>13</sup> Ces résultats sont robustes lorsqu'on exclut les secteurs d'activité peu représentés (i.e. ceux dont la part parmi les unités légales bénéficiaires est au-dessous de 2,5%).

## Graphique 2 - Évolutions médianes (en %) des effectifs salariés en 2020 et 2021



Source : Fare 2019- 2020, Epure 2020-2021.

## Graphique 3 - Évolutions médianes (en %) des chiffres d'affaires



Source : Fare 2019-2020. Liasses fiscales professionnelles 2020-2021 (DGFIP).

## Tableau 6 - Investissements incorporels et corporels en 2020

	Entreprises bénéficiaires		Entreprises candidates mais non lauréates	
	Médiane 2020	Médiane des évolutions en 2020	Médiane 2020	Médiane des évolutions en 2020
Investissements corporels (M€)	0,6	+5 %	0,3	+2 %
Investissements incorporels (M€)	0,7	-3 %	0,3	-5 %

Lecture : En 2020, les investissements corporels médians des entreprises bénéficiaires s'élèvent à 0,6 million d'euros ; la hausse médiane des investissements a été de 5% par rapport à 2019.

Source : Bases Fare 2020.

n'a pas été jugée « déterminante » par les porteurs de projet, le dispositif s'est traduit par une accélération de la mise en œuvre du projet avec une baisse de la durée moyenne de réalisation prévue de 33,9 à 26,7 mois selon leur déclaration.

Par ailleurs, l'objectif de « réindustrialisation<sup>14</sup> » figure au premier plan des motifs d'investissement avancés par les porteurs de projets. Cet objectif est

ainsi mentionné explicitement par plus d'un porteur de projet sur deux (55%), ce qui en fait un élément marquant du dispositif qui se distingue sur ce point des deux autres appels à projet concernant le soutien à l'investissement pour la modernisation

<sup>14</sup> La réindustrialisation est définie dans l'enquête comme la relocalisation de l'appareil productif et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations.

des filières automobiles et aéronautiques. Lorsque les porteurs de projets de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs critiques» n'ont pas cité explicitement cet objectif de réindustrialisation, ils ont mentionné «l'augmentation des capacités de production», «l'amélioration de la productivité» ou «la modernisation de l'appareil de production» – objectifs qui concourent également au renforcement de la capacité productive.

L'enquête menée auprès des bénéficiaires permet de préciser les raisons principales invoquées pour lancer leurs projets d'investissement et correspond aux objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre du lancement du dispositif<sup>15</sup>:

- une volonté de **procéder à la montée en gamme des produits et/ou à une amélioration de la compétitivité par l'innovation** (61%) ;

- la volonté d'**améliorer la réactivité de l'entreprise** (par exemple en réduisant les délais de mise sur le marché des produits), de sécuriser les approvisionnements et/ou d'améliorer les liens entre la R&D et l'industrialisation (59%).

**Au total, ce sont 400 produits<sup>16</sup> qui sont ainsi «ré-industrialisés» selon les porteurs de projets interrogés<sup>17</sup> de l'AAP «(Re)localisation dans les secteurs**

<sup>15</sup> Plusieurs raisons sont proposées, comme par exemple : l'augmentation des coûts d'approvisionnement hors de France, la baisse des coûts de production en France, la préoccupation sur l'image de l'entreprise et/ou la volonté de communiquer sur le Made in France).

<sup>16</sup> Dans l'enquête menée auprès de 190 chefs de file de l'AAP, 162 produits sont déclarés être réindustrialisés. Ce chiffre est redressé pour tenir compte de la non-réponse et obtenir une estimation globale pour l'ensemble de projets de l'AAP.

<sup>17</sup> On considère ici l'ensemble des biens pour lesquels les chefs de file déclarent un objectif de «réindustrialisation», que ce soit au titre de produits principaux ou secondaires, soit 173 réponses à l'enquête.

## Encadré 1 - Éléments de bilan par secteurs critiques de l'appel à projets

- Dans le domaine de la santé, les projets sélectionnés participent à (re)localiser des filières de production, à augmenter les volumes en fonction du besoin et à renforcer la compétitivité et la durabilité de l'appareil productif français, en s'appuyant sur des procédés industriels innovants et plus respectueux de l'environnement. À titre d'exemple, parmi les 30 médicaments identifiés en grande tension pendant la crise sanitaire de la Covid-19, 24 ont vu toutes ou une partie de leurs étapes de fabrication se relocaliser sur le territoire. Une nouvelle usine va notamment être construite en France pour relocaliser le principe actif du paracétamol et couvrir un tiers des besoins européens.
- Dans les filières agroalimentaires, les investissements participant à la relocalisation ou au développement de la production de produits alimentaires ont été aidés, particulièrement ceux stratégiques pour notre autonomie, tels que les ingrédients et additifs (conservateurs, antioxydants, enzymes, pigments naturels notamment), les protéines végétales et alternatives ou encore les emballages alimentaires. Ainsi, le soutien public a permis de diminuer la dépendance française à l'importation hors Union européenne de 5% sur le segment des protéines végétales, en tourteaux de soja principalement<sup>18</sup>.
- Dans le domaine des matériaux et des métaux, l'appel à projets a particulièrement ciblé les projets favorisant les investissements pour la fabrication des produits «amont» de l'industrie, comme les métaux et alliages, les matières premières industrielles et les produits intermédiaires qui en cas de rupture d'approvisionnement pourraient avoir un effet domino et pénaliser le tissu industriel national ou européen. Les projets soutenus ambitionnent de produire par voie de recyclage d'aimants, à terme et en cumul près de 800 tonnes de terres rares soit entre 30 et 50% de la consommation nationale d'aimants à cette échéance. En outre, des projets sélectionnés dans le cadre de l'AAP «(Re)localiser» avaient permis d'amorcer une sécurisation des importations de plusieurs des intrants importés de Russie notamment les superalliages aéronautiques, renforçant la résilience des filières aval lors de l'éclatement du conflit en Ukraine.
- Pour l'industrie chimique, plusieurs marchés aval critiques ont fait objet d'un soutien dans le cadre de l'AAP (actifs pharmaceutiques, semi-conducteurs) ainsi que des domaines de cette industrie occupant une place centrale dans la transition écologique de l'industrie (biochimie, productions de polymères de spécialités, plastique...).
- Trois priorités d'investissement ont été dressées pour la filière électronique: les premières installations sur le territoire national de productions innovantes dans les secteurs du semi-conducteur, la relocalisation de la production d'intrants et de composants électroniques critiques et finalement la modernisation et le renforcement de l'outil d'assemblage électronique en sous-traitance, pour permettre aux industries aval essentielles de rapatrier leurs productions électroniques vers la France ou d'accélérer la mise sur le marché des nouvelles productions en électronique. Les investissements engagés par le plan France Relance aboutiront à 23 premières industrialisations en France de technologies jusqu'à présent non maîtrisées sur le territoire, comme la fabrication de plaquettes (*wafers*) de carbure de silicium pour la fabrication de composants en électronique de puissance.

<sup>18</sup> Calculs DGE.



**critiques**». Ce nombre atteint 600 quand on considère l'ensemble des bénéficiaires des différents appels à projets du dispositif de soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie. L'Asie (en particulier la Chine) apparaît clairement comme la première zone de production de biens concernés par l'objectif de réindustrialisation avant la mise en place de leur projet (quasiment 60 % des produits proviennent d'Asie et environ la moitié de Chine),

devant l'Amérique du Nord (environ 25%). Le dispositif est ainsi emblématique de la politique d'accélération de la réindustrialisation impulsée par l'État au moment de la crise sanitaire.

Cette stratégie de renforcement de la souveraineté de l'économie se poursuit avec des investissements d'ampleur dans le cadre de France 2030 (cf. Encadré 2).

## **Encadré 2 - Prolongation de la politique de sécurisation des chaînes d'approvisionnements dans le plan France 2030<sup>19</sup>**

Depuis l'épidémie de Covid-19, d'autres phénomènes ont perturbé les chaînes d'approvisionnement de l'industrie française, au premier rang desquels l'agression de l'Ukraine par la Russie. Afin de continuer à renforcer la résilience des filières stratégiques françaises, la politique de sécurisation de ces chaînes d'approvisionnements se poursuit à travers plusieurs dispositifs du plan France 2030 :

- dans le domaine de la santé, le renforcement de la stratégie de souveraineté portée à travers les investissements « France 2030 » vise à consolider l'autonomie et la souveraineté industrielle en relocalisant en France la production de certains médicaments essentiels ainsi que leurs principes actifs. Au-delà des vulnérabilités spécifiques à la lutte contre la Covid-19, une approche méthodologique pour identifier précisément les médicaments et principes actifs dont la relocalisation de la production en France est prioritaire se structure, avec déjà une cinquantaine de médicaments identifiés comme cible pour relocalisation ou augmentation de production ;
- dans les filières agroalimentaires, l'appel à projets « Résilience et capacités agroalimentaires », appuyé sur l'enveloppe de 300 millions d'euros, vise plusieurs objectifs : la relocalisation des maillons industriels stratégiques, l'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain, l'industrialisation pour réussir la transition agroécologique et les démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires ;
- l'appel à projets « Métaux Critiques » en cours a pour objectif de réduire la dépendance aux métaux critiques de l'industrie pour les filières stratégiques de la France. Appuyé sur une enveloppe pour la sécurisation des métaux et intrants critiques de 500 millions d'euros, il vise plus particulièrement les projets rapidement industrialisables et priorise les acteurs émergents. Les projets doivent faire la preuve d'une dépendance sur certains métaux critiques et montrer qu'ils permettront de baisser cette dépendance de 5 points.

<sup>19</sup> Pour une présentation du plan France 2030, se reporter à « France 2030 : une réponse économique aux enjeux de demain. », les Thémas de la DGE, novembre 2022.